



Compte rendu réalisé par **Amalia Maturana**, M1. et **Dorine Viltrouvé**, M2.

Les artisans du bâtiment sur le marché du patrimoine, chiffres et analyse.

Proposée par la CAPEB,
Confédération de l'Artisanat et des petites entreprises du bâtiment.
Vendredi 7 Novembre 2008, de 11h00 à 12h00
Salle de Conférence Delorme

Intervenants :

Alain CHOUGUIAT, Directeur du Service des Affaires économiques, CAPEB

Gabriel DAVID, intervenant dans le cadre de la formation, CAPEB

Alain CHOUGUIAT, présente Gabriel DAVID et excuse l'absence de Dominique METAYER (Administrateur du CAPEB, artisan maçon, absent et excusé), puis se présente lui-même. Il expose brièvement le sujet d'une étude réalisée auprès des artisans sur les marchés du patrimoine ; l'étude a été financée par la Direction du Commerce, de l'Artisanat, des Services et des Professions libérales (DCASPL). La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) et l'institut IPUSC l'ont réalisée.

Cette conférence se déroulera en deux temps, premièrement Alain CHOUGUIAT présente les résultats de l'étude puis Gabriel DAVID discute de l'importance de la transmission des compétences.

Première intervention : présentation de l'étude.

Alain CHOUGUIAT entame et poursuit la première partie de l'intervention en illustrant son discours à l'aide d'un diaporama.

Les objectifs de l'étude sont l'identification des entreprises de moins de 20 salariés intervenant dans le domaine du patrimoine, la nature de leurs interventions, la mesure de l'activité liée à la restauration et la réhabilitation du patrimoine et enfin leurs besoins en main-d'œuvre.

Le premier constat est qu'il existe peu ou pas d'étude sur le marché du patrimoine et les petites entreprises. C'est une des rares études existantes, réalisée en 2007 et achevée au début de l'année 2008.

L'étude s'est construite en trois phases : l'analyse documentaire, la rédaction d'un questionnaire (avec test et enquête), et enfin l'analyse des résultats pour la rédaction d'un rapport.

L'échantillon est constitué de 800 entreprises représentatives du secteur, en termes de taille (moins de 20 salariés) et de diversité des métiers (8 grands métiers).

Le patrimoine: une définition qui va bien au-delà des seuls monuments inscrits ou classés.

Il a fallu définir le champ d'étude puisque le patrimoine peut être conçu de manière restrictive ou dans un sens très large. Il n'existe pas de définition universelle du patrimoine, donc il y a nécessité de déterminer une définition propre : les bâtiments retenus sont antérieurs à 1940 (après 1940, d'autres matériaux et savoir-faire apparaissent avec le développement technique.) Bien entendu, les interventions se font aussi sur le patrimoine contemporain.

Les caractéristiques des entreprises et leurs chantiers.

Plusieurs résultats chiffrés sous forme de "camemberts" illustrent les caractéristiques des entreprises et leurs chantiers. L'un évoque la proportion d'entreprises intervenues sur des bâtiments ou des ouvrages du patrimoine - par taille d'entreprise - et démontre que ce sont les entreprises de moins de 20 salariés qui interviennent le plus sur des chantiers du patrimoine (80%). Nonobstant cela, la fréquence de l'intervention est très variable.

L'étude sur la répartition des chantiers par type de bâti révèle que l'intervention qui domine est celle faite sur les chantiers de bâti, des maisons individuelles, villas et les maisons de ville antérieures à 1940. L'intervention est mineure sur le bâtiment de pays qui n'est pas toujours réhabilité.

Concernant la répartition des chantiers par époque de construction, une majorité (66%) porte sur un bâti entre 1900 et 1940.

L'étude concernant la répartition des chantiers selon le cadre réglementaire du bâti souligne qu'il y a 83% sans aucun classement et 17% concernés par la réglementation.

Concernant la répartition des chantiers selon la nature de l'intervention, 30% sont consacrés aux équipements techniques et métiers du second œuvre; 23% aux couvertures et façades; le reste à l'aménagement intérieur. L'intervention dominante des métiers de second œuvre est logique puisque ces bâtiments sont sous-équipés, compte tenu de leur date de création.

Sur les chantiers par taille d'entreprises avec intervention d'architectes, 41% des entreprises de 10 à 20 salariés ont recours à un architecte. Fréquemment la maîtrise d'œuvre impose l'architecte qui fait l'interface avec les différents interlocuteurs.

Un tiers des chantiers concernant le patrimoine coûte environ 5000 euros.

Patrimoine et chiffre d'affaires.

Cette partie traite de la part importante de l'activité des entreprises artisanales.

40% des entreprises réalisent moins de 25 % de leur chiffre d'affaire avec des activités liées au patrimoine. Seulement 30% ont un chiffre d'affaire pour le patrimoine équivalant à 50 % de leur chiffre d'affaire total et 1% ont 100 % du chiffre d'affaire patrimoine en chiffre d'affaire total.

L'étude de la répartition du chiffre d'affaire patrimoine par type de clientèle nous fait remarquer que 80% sont des particuliers, ce qui est logique pour le domaine d'intervention (maisons de ville).

En outre, le poids de la clientèle étrangère est important notamment dans l'action patrimoniale des entreprises dans tous les corps de métiers, principalement en maçonnerie et aménagement, ce qui signifie que les résidents étrangers font beaucoup de travaux dans le gros œuvre.

Patrimoine et emploi. Des compétences rares et recherchées: la question de la transmission des savoir-faires se pose avec acuité.

Sur les chantiers du patrimoine, 5% des entreprises emploient des intérimaires. 9% des intérimaires viennent d'entreprises de 10 à 19 salariés, car elles ont une croissance importante. C'est inférieur à la moyenne nationale.

Comme le savoir-faire de ces entreprises est spécifique et particulier, 66% des entreprises de 1 à 5 salariés peuvent intervenir seules, avec un personnel performant ; dans les entreprises de 10 à 19 salariés, la part du personnel compétent est de 48%.

Il y a une corrélation certaine entre l'âge et la compétence des salariés car il y a une "patine" à acquérir.

Un décalage entre l'offre et la demande de travail existe sur ce marché. Les entreprises connaissent des difficultés à recruter. Par exemple, en aménagement intérieur, pour 14% des entreprises qui cherchent à recruter, seulement 7% vont réussir ; en plomberie, 22% des demandes débouchent sur 9% de recrutement.

Alain CHOUGUIAT souligne que le second œuvre technique a aussi une dimension patrimoniale, c'est dans ce domaine que le recrutement est le plus difficile, car ce n'est pas seulement une question de réhabilitation technique, c'est un métier du patrimoine. Tous les métiers techniques ont besoin d'avoir une dimension patrimoniale y compris les métiers de l'électricité.

Patrimoine et formation.

La part des contrats est de 42% des CDI, il y a 17% de contrats d'apprentissage et 37% de CDD.

Les chefs d'entreprise considèrent que la main d'œuvre qualifiée pour le patrimoine se révèle globalement plus difficile à trouver dans le domaine de l'aménagement, de la plomberie et de la maçonnerie, et une forte tension est perçue (recrutement, formation...).

Le niveau de qualification des salariés exigé par les chefs d'entreprises diffère : 38% répondent qu'il faut au minimum un CAP ou une formation AFPA, 9% pensent qu'il faut un Bac pro, et 52% disent que la formation continue et l'expérience sont les véritables vecteurs de qualification et de renforcement des compétences.

L'étude sur la proportion de chefs d'entreprise ayant suivi ou ayant fait suivre une formation à leur salariés, nous montre que c'est en maçonnerie, et en décoration que les

formations sont les plus utilisées. Ce sont des métiers où l'on trouve une forte tension sur le marché, mais l'offre de formation est peu importante, surtout en électricité ; il faut développer cette offre car elle peut aussi s'inscrire dans une dimension patrimoniale.

En conclusion, Alain CHOUGUIAT met l'accent sur trois lignes de force :

- 80% des entreprises interviennent sur des bâtiments, mais seulement ¼ des entreprises ne font que du patrimoine.
- Les entreprises avec moins de 10 salariés et parfois moins de 5 interviennent plus souvent sur le patrimoine de caractère, dans des métiers de couverture, gros œuvre, et finition. Les autres entreprises travaillent surtout sur des bâtiments des années 1900-1940, pour le second œuvre.
- La première catégorie d'entreprise, qui intervient sur du bâti antérieur à 1900, est celle où les salariés sont les plus formés. Les autres ont des savoir-faire à améliorer.

Selon Alain CHOUGUIAT, ces résultats sont assez encourageants. Il existe un patrimoine français varié et réparti sur le territoire, mais il y a des marges de progrès possibles, notamment sur la formation à réaliser. Il faudrait également susciter des vocations pour la restauration et la sauvegarde du savoir-faire. Il souligne l'importance de la transmission, la nécessité de traçabilité pour ne pas détériorer le bâti, et qu'il est essentiel de ne pas se réfugier dans le passé. Alain CHOUGUIAT est d'accord sur l'importance d'un savoir-faire ancien, mais il faut intégrer les nouvelles technologies, car c'est vers la modernité que l'on doit se tourner.

Deuxième intervention : la formation

Gabriel DAVID prend la parole. Il utilise un diaporama, support de cours de formation des formateurs professionnels, qui est la présentation abrégée du référentiel d'activités professionnelles.

Le Conseil Economique et Social a montré que 57% du patrimoine classé ou inscrit se trouve dans des communes de moins de 2.000 habitants, ce qui représente une charge pour les collectivités territoriales. De plus, 50% de l'artisanat est souvent présent dans des communes de moins de 5.000 habitants ; il y aurait donc un point de rencontre possible.

Il y a deux événements structurels auxquels la société doit faire face. Le premier choc est démographique : le papy-boom. Beaucoup d'artisans ont plus de 50 ans, même si beaucoup ont aussi moins de 30 ans. Il y a donc un besoin de construire une réponse par le système éducatif. Parmi ces réponses il y a la formation continue ; il s'agit de s'identifier sur ce marché (certificat d'identification professionnelle). La formation initiale est à valoriser, car il y a toujours plus de nouvelles technologies, plus d'ergonomie, moins de pénibilité.

Avec l'implication des Ministères de la Culture, de l'Education et du CEREQ, 3 métiers phares du patrimoine apparaissent : maçon, charpentier, couvreur.

Un bac professionnel avec une majeure (un des trois principaux métiers) et deux mineures (les deux autres métiers) permettrait d'instaurer une traçabilité commune, une approche globale de préparation des chantiers, et d'intégrer le dialogue avec le conservateur, le public...

Ce Bac professionnel qui se conçoit avec un maximum d'alternance, pourrait être ouvert dans le cadre de la formation continue à des équipes municipales, ou des chantiers

d'insertion.

Le deuxième choc est énergétique. Comment intégrer dans les habitats et les ERP (Etablissements Recevant du Public) les nouvelles techniques énergétiques sans les abîmer ? Il faut un accélérateur de compétences.

Dans ces métiers du patrimoine, le travail est moins pénible, grâce aux techniques de levage, aux palans, aux grues télescopiques. Techniques qui permettent aussi de ne pas dégrader les sites.

Il faut toujours se poser la question de savoir pourquoi et que faire selon le bâti à restaurer.

Il ne faut jamais oublier la sécurité des personnes et des ouvrages, protection des zones hors travaux et le respect des autres corps de métier intervenants.

La transmission se fait par l'observation et l'assistance à l'ouvrage. L'artisan doit pouvoir construire une réponse sans architecte, et réagir lors de la découverte de vestiges archéologiques. Il faut garder à l'esprit la notion de patrimoine, s'adapter aux matériaux et savoir-faire locaux (l'intervenant énumère divers matériaux et techniques spécifiques : chaume, paille, bauge, lauze, pan de bois, bousillage, reprise, chaux...)

En conclusion, la formation est une réponse adaptée et un accélérateur de compétences.

Les questions de l'auditoire

Georges COLLIN, conseiller municipal de Saché (Indre-et-Loire) s'interroge pour savoir comment connaître le meilleur artisan.

- Alain CHOUGUIAT répond que la renommée se fait par le bouche à oreille ; sinon, il est difficile de donner des critères. Les entreprises doivent être en règle socialement, les employés ont suivi une formation sur le patrimoine ; il faut aussi se rapporter aux divers labels existants et aux CAPEB départementales.

- Gabriel DAVID répond qu'il existe plusieurs chartes de qualité très exigeantes ; les artisans se font référencer ; c'est une source d'informations.

Sonia BERNARD, attachée de conservation du patrimoine à la mairie de Besançon demande ce qui l'en est de la formation des services techniques municipaux.

- Gabriel DAVID répond que les CAPEB peuvent associer les employés municipaux aux formations continues, mais il faut généralement construire une réponse formative avec la CAPEB et l'ABF.